



THE CANADIAN DENTAL
HYGIENISTS ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

Formulaire d'inscription à la facturation électronique du CDHA-ACHDnet^{MC}

Veillez remplir un formulaire d'inscription à la facturation électronique du CDHA-ACHDnet^{MC} pour chaque nouveau cabinet dans lequel vous travaillez. Vous devez vous inscrire et recevoir la confirmation de votre inscription au CDHA-ACHDnet^{MC} avant l'utilisation de tout service de messagerie.

Pour toutes modifications, veuillez remplir le [formulaire de mise à jour du compte CDHA-ACHDnet^{MC}](#)

RENSEIGNEMENTS SUR L'HYGIÉNISTE DENTAIRE

Nom de l'hygiéniste dentaire souscripteur : _____

N° de membre de l'ACHD : _____ NIU (*neuf chiffres*) : 2020 _____

Certificat d'inscription provincial : N° de certificat : _____ Province/Territoire : _____

N° de cabinet CDHA-ACHDnet^{MC} : ____ _ H (*Laisser en blanc si inconnu*)

L'hygiéniste dentaire quittera-t-il bientôt un autre cabinet? OUI* NON

*Si **OUI**, veuillez indiquer le numéro de cabinet CDHA-ACHDnet^{MC} : ____ _ H

Date d'entrée en vigueur : _____

INFORMATION SUR LE CABINET

Si votre entreprise est juridiquement constituée, veuillez donner le nom de votre entreprise :

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Numéro de téléphone au cabinet : _____

Adresse courriel du cabinet :

(Note : Le numéro de cabinet CDHA-ACHDnet^{MC} et d'autres communications seront envoyés par courriel à cette adresse.)

Nom du vendeur de logiciels qui vous fournit un système de cabinet d'hygiène dentaire :

CONSETEMENT EN MATIÈRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Afin de vous fournir le CDHA-ACHDnet^{MC}, l'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD) doit recueillir, conserver, utiliser, divulguer et partager vos renseignements personnels avec les parties suivantes : Telus, Alberta Blue Cross et instream CLAIMS^{MC}, votre organisme de réglementation et de certification (collège ou ordre), les évaluateurs et les payeurs des demandes de prestation de soins de santé, les vendeurs de logiciels de gestion du cabinet, les laboratoires et autres fournisseurs de services (collectivement, les tierces parties).

J'autorise l'ACHD et ces tierces parties à recueillir, à conserver, à utiliser, à divulguer et à partager mes renseignements personnels et toute autre information nécessaire à la prestation de services envers vous aux termes des présentes. La déclaration de confidentialité de l'ACHD est accessible à www.cdha.ca/achd/ACHD/Privacy_Terms_FR.aspx.

Je conviens que j'ai lu l'entente de l'abonnement au CDHA-ACHDnet^{MC} et que j'accepte les modalités.

Cette entente entre en vigueur à la date d'exécution, notamment le :

Date : _____
Mois / Jour / Année

*Signature de l'hygiéniste dentaire : _____
*** PAS DE TAMPON NI DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ***

Envoyez les formulaires de demandes dûment remplis par la poste, par télécopieur OU par courriel à :

Association canadienne des hygiénistes dentaires
Par la poste : 1122, rue Wellington Ouest, Ottawa, Ontario K1Y 2Y7
Par télécopieur : 613 224-7283
Par courriel : info@achd.ca

Entente d'abonnement au CDHA-ACHDnet^{MC}

Veillez lire attentivement les modalités de cette entente d'abonnement avant de vous inscrire à titre d'abonné au service de CDHA-ACHDnet^{MC}. En commandant ce service, vous acceptez les modalités suivantes, qui régissent l'utilisation du service. Ces modalités constituent une entente officielle entre vous et l'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD).

1. Définitions. Dans cette entente :

- a.* « Demande de prestations » signifie les messages qui représentent collectivement la transmission électronique par un hygiéniste dentaire, au nom d'un client, d'une demande de prestations à un préposé au traitement des réclamations et un accusé de réception par le préposé au traitement des réclamations, dont l'accusé de réception peut comprendre une décision concernant la demande de prestations.
- b.* « ACHD » est l'Association canadienne des hygiénistes dentaires.
- c.* « CDHA-ACHDnet^{MC} » est la marque de commerce dont l'ACHD est propriétaire.
- d.* « Participant du CDHA-ACHDnet^{MC} » signifie toute personne (autre que vous) ou entité autorisée par l'ACHD à participer au CDHA-ACHDnet^{MC} et comprend certaines personnes ou entités qui fournissent la saisie, la transmission, la messagerie, la transaction électronique, les changements, l'accusé de réception, le règlement, la prédétermination ou les services de paiement de réclamations d'hygiène dentaire, par l'intermédiaire du CDHA-ACHDnet^{MC} et de certaines personnes et entités qui fournissent un logiciel pour accéder au CDHA-ACHDnet^{MC} ou l'utiliser, et comprend, sans limitations, les préposés au traitement des réclamations.
- e.* « Préposé au traitement des réclamations » signifie une personne qui accorde, traite, valide ou règle les demandes de prestations de maladie.
- f.* « Extraction de données » signifie les données extraites des réclamations d'hygiène dentaire soumises par l'intermédiaire du CDHA-ACHDnet^{MC}, lesquelles données ne doivent pas identifier l'hygiéniste dentaire, le préposé au traitement des réclamations, le promoteur du régime, ou le client.
- g.* « Message » signifie les données liées à une transaction et transmises électroniquement entre l'expéditeur et le destinataire.
- h.* « Abonné » signifie un hygiéniste dentaire qui a conclu une entente d'abonnement avec l'ACHD relativement à la transmission et à la réception électronique de messages qui concernent les transactions.
- i.* « Transaction » signifie toute communication effectuée ou transaction réalisée, entre un hygiéniste dentaire et un préposé au traitement des réclamations relativement à la transmission, la réception, le règlement, le traitement, la validation, le paiement ou l'attribution par voie électronique de réclamations relatives aux demandes de prestation de maladie et comprend les transactions qui sont des demandes de prestation de maladie, des prédéterminations ou des transactions d'admissibilité.

2. Les services. Sous réserve des modalités de cette entente, l'ACHD vous octroie par la présente un droit non exclusif et non transférable d'utiliser les services de CDHA-ACHDnet^{MC}. Aux fins de la présente entente, « services » signifie la soumission d'une demande de prestations par vous, l'abonné, en vue de réaliser une transaction.

3. Traitement de votre demande d'inscription. Si votre demande est approuvée, l'ACHD vous émettra un numéro d'identification CDHA-ACHDnet^{MC}, un numéro de cabinet CDHA-ACHDnet^{MC}, des instructions écrites sur l'utilisation du CDHA-ACHDnet^{MC}, et du soutien téléphonique raisonnable. Votre accès à CDHA-ACHDnet^{MC} ou votre utilisation de ce service est considéré comme votre engagement à respecter et être lié aux termes de cette entente d'abonnement.

4. L'accès à CDHA-ACHDnet^{MC} est inclus dans votre cotisation au Réseau de la pratique autonome (RPA) de l'ACHD. De plus, vous devez sélectionner un fournisseur de service de messagerie pour traiter vos réclamations électroniques (p. ex. instream ou Telus). Les frais associés à ces services de messagerie peuvent varier et sont établis par le fournisseur de service de messagerie. L'ACHD n'est pas responsable des frais associés à ces services et l'ACHD ne garantit aucun aspect du service fourni par les fournisseurs tiers.

- 5. Modifications de l'entente ou du service.** L'ACHD peut, en tout temps : (i) modifier les modalités de cette entente d'abonnement, ou (ii) changer les services fournis en vertu de cette entente d'abonnement. Toute modification ou changement sera contraignant et en vigueur trente (30) jours après : (i) la publication sur le site Web de l'ACHD de l'entente d'abonnement révisée ou de la modification des services, ou (ii) la notification à votre intention par courriel ou par la poste. Vous acceptez de vérifier périodiquement la version actuelle de l'entente d'abonnement offerte sur le site Web de l'ACHD et d'être au courant de toute révision ou modification. Si vous n'êtes pas d'accord avec une révision ou une modification du service, vous pouvez résilier la présente entente à tout moment en prévenant l'ACHD. Si vous continuez à utiliser le service CDHA-ACHDnet^{MC} trente (30) jours après la publication ou la notification de toute révision de l'entente d'abonnement ou modification du service, vous acceptez de respecter toute révision ou modification et d'y être assujetti.
- 6. Résiliation de l'entente et préavis.** Vous, ou l'ACHD, pouvez résilier cette entente d'abonnement en tout temps en prévenant les autres parties par la poste, par courriel ou par autre voie électronique. Tout préavis effectué par voie électronique est considéré comme ayant avoir été donné et reçu à la date de transmission. Tout préavis donné par la poste est jugé comme ayant été donné et reçu au cinquième jour suivant sa mise à la poste, pourvu que pendant toute période d'interruption de service postal, le préavis soit effectué par voie électronique.
- 7. Vos obligations au moment de la résiliation.** Au moment de la résiliation de la présente entente d'abonnement, vous ne devez plus accéder ou utiliser le CDHA-ACHDnet^{MC}.
- 8. Vos garanties.** Vous garantissez à l'ACHD et aux participants de CDHA-ACHDnet^{MC} que : (i) vous êtes, et serez en tout temps pendant la durée de la présente entente, dûment inscrit ou certifié à exercer la pratique autonome de l'hygiène dentaire au Canada; (ii) vous respecterez les règles et les procédures pour accéder au CDHA-ACHDnet^{MC}; (iii) toute l'information que vous avez fourni à l'ACHD relativement à la présente entente d'abonnement est exacte; (iv) vous aviserez promptement l'ACHD de tout changement relatif aux renseignements que vous avez fournis sur la présente entente d'abonnement; (v) la soumission électronique d'une demande de prestation par vous à un participant ou à un préposé au traitement des réclamations du CDHA-ACHDnet^{MC} est considérée être une certification par vous que la demande de prestation est une déclaration exacte des services effectués et des frais totaux payables, sauf erreurs et omissions; et (vi) vous avez lu et compris cette entente d'abonnement, vous l'acceptez et y êtes assujetti, et acceptez que l'accès au CDHA-ACHDnet^{MC}, ou l'utilisation de ce service soit la preuve d'une telle entente.
- 9. Consentement du client et extraction de données.** Vous acceptez d'obtenir le consentement de chacun de vos clients pour : (i) soumettre des demandes de prestations ou d'autres renseignements pertinents sur le client par l'intermédiaire de CDHA-ACHDnet^{MC}; et (ii) fournir les données extraites. Vous acceptez de garder en dossier les copies originales des consentements de clients pour une période de trois (3) ans et de fournir sur demande des copies de celles-ci à l'ACHD, ou au participant approprié de CDHA-ACHDnet^{MC}. Vous renoncez à tout droit, titre et intérêt relatif à toute extraction de données.
- 10. Accusés de réception et avertissements.** Vous reconnaissez et acceptez : (i) que l'accès à CDHA-ACHDnet^{MC} et l'utilisation de ce service soit entièrement à vos risques; (ii) que ces services sont fournis sur une base « TEL QUEL » et « SELON LA DISPONIBILITÉ »; (iii) que le règlement, le traitement, la validation ou le paiement de toute demande de prestations soumise par l'intermédiaire de CDHA-ACHDnet^{MC} n'est pas la responsabilité de l'ACHD; (iv) que toute décision en réponse à une

de vos demandes soumises par l'intermédiaire de CDHA-ACHDnet^{MC} n'est pas la responsabilité de l'ACHD; et (v) que l'ACHD n'est pas responsable et ne peut être tenue responsable de tout produit ou service que vous obtenez d'une tierce partie. L'ACHD et les participants de CDHA-ACHDnet^{MC} déclinent toute garantie, qu'elle soit expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, aux garanties implicites de qualité marchande, de convenance pour un usage particulier et de non-contrefaçon. Ni l'ACHD ni un participant du CDHA-ACHDnet^{MC} ne garantit que le service de CDHA-ACHDnet^{MC} sera ininterrompu, à temps, sûr ou sans erreurs, et ni l'ACHD ni un participant de CDHA-ACHDnet^{MC} ne peut fournir de garantie en matière de résultats qui peuvent être obtenus de l'utilisation du CDHA-ACHDnet^{MC}, ou de l'exactitude ou de la fiabilité de toute information soumise ou obtenue par l'intermédiaire de CDHA-ACHDnet^{MC}.

Vous reconnaissez et acceptez que les accusés de réception, les avertissements et les exclusions contenus au paragraphe 10 s'étendent à l'ACHD et à tous les participants du CDHA-ACHDnet^{MC}, et devront demeurer en vigueur après la résiliation de la présente entente d'abonnement.

- 11. Limitations de responsabilité.** Ce paragraphe 11 s'applique à la responsabilité en vertu du contrat (y compris la violation de la garantie), le délit civil (y compris la négligence ou la responsabilité stricte), et toute autre sorte de réclamation juridique ou équitable. Pour toute réclamation, toute action, toute poursuite, tout arbitrage, ou toute autre instance que vous initiez relativement au CDHA-ACHDnet^{MC} ou à cette entente d'abonnement, et dans la mesure permise par la loi applicable, la responsabilité globale et totale de l'ACHD et des participants du CDHA-ACHDnet^{MC} pour les dommages subis par vous et toute autre tierce partie doit être limitée, en totalité, à 10 \$ (canadien). Les limitations de responsabilité fournies dans ce paragraphe 11 doivent être les mêmes, peu importe le nombre de transactions ou de réclamations. Indépendante, dissociable, et devant être appliquée indépendamment de toute autre disposition exécutoire ou inapplicable en vertu de cette entente d'abonnement, ni l'ACHD ni un autre participant du CDHA-ACHDnet^{MC} ne pourra être tenu responsable envers vous ou toute autre tierce partie de tous dommages accessoires, indirects, spéciaux, punitifs ou exemplaires.

Vous reconnaissez et acceptez que les exclusions et les limitations de responsabilité notées au paragraphe 11 s'étendent au profit de l'ACHD et de tous les participants du CDHA-ACHDnet^{MC}, et doivent demeurer en vigueur après la résiliation de la présente entente d'abonnement.

- 12. Indemnisation.** Vous acceptez d'indemniser et de dégager de toute responsabilité l'ACHD et les participants de CDHA-ACHDnet^{MC} de toute réclamation d'une tierce partie, résultant ou découlant de : (i) la violation de vos garanties, vos représentations et vos obligations en vertu de cette entente d'abonnement; ou (ii) votre utilisation ou mauvaise utilisation de CDHA-ACHDnet^{MC}. Cette obligation d'indemnisation doit demeurer en vigueur après la résiliation de la présente entente d'abonnement.

- 13. Protection de la vie privée.** L'ACHD respecte la protection de votre privée et la protection de la vie privée de vos clients. Afin de fournir ce service, nous devons recueillir, utiliser et divulguer certains de vos renseignements personnels et ceux de vos clients (« renseignements personnels »). Par la présente, vous autorisez l'ACHD à recueillir, conserver, utiliser et divulguer les renseignements personnels aux participants de CDHA-ACHDnet^{MC}, y compris les préposés au traitement des réclamations ou autres tierces parties nécessaires au fonctionnement et à l'entretien de CDHA-ACHDnet^{MC}. Sous réserve des dispositions précédentes, sauf lorsque autorisé ou prescrit par la loi, nous ne recueillerons, n'utiliserons et ne divulguerons pas vos renseignements personnels sans votre consentement. La déclaration de confidentialité de l'ACHD

est accessible à www.cdha.ca/achd/ACHD/Privacy_Terms_FR.aspx.

- 14. Appartenance de la propriété intellectuelle.** L'ACHD est la seule entité propriétaire de tout droit, titre et intérêt, y compris tous droits intellectuels liés à CDHA-ACHDnet^{MC}, les services, et tout développement ou toute amélioration ultérieurs. La présente entente vous fournit un droit limité à l'utilisation des services et ne représente pas une vente et ne vous confère aucun droit de propriété sur ou lié à CDHA-ACHDnet^{MC}, ses développements ou améliorations, et ne vous donne aucun droit de propriété intellectuelle dont l'ACHD est propriétaire. Toute utilisation non autorisée du service ou des marques de commerce, noms commerciaux, droits d'auteur ou autres droits de propriété intellectuelle de l'ACHD ou de ses concédants de licence est strictement défendue, et l'ACHD se réserve le droit à prendre des mesures qu'elle juge nécessaires, y compris et sans limitation, intenter une poursuite et résilier automatiquement votre abonnement, pour faire valoir de tels droits.
- 15. Avis.** L'ACHD peut vous aviser par voie d'avis général sur CDHA-ACHDnet^{MC}, par courrier électronique à votre adresse courriel enregistrée au compte de l'abonné de l'ACHD, ou par communication écrite envoyée par courrier de première classe ou courrier affranchi à l'adresse enregistrée au compte de l'abonné de l'ACHD. Un tel avis sera jugé comme ayant été donné à l'expiration des 48 heures suivant la mise à la poste ou l'envoi (si envoyé par courrier de première classe ou courrier affranchi) ou 12 heures suivant l'envoi (si envoyé par courriel). Vous pouvez aviser l'ACHD au moyen d'un tel avis jugé avoir été donné lorsque reçu par l'ACHD, en tout temps, par : transmission confirmée d'une lettre par télécopieur à l'ACHD au numéro de télécopieur suivant : 613 224-7283, l'envoi d'un courriel confirmé à l'adresse courriel suivante : info@achd.ca ou l'envoi d'une lettre livrée par un service national reconnu de livraison de nuit ou par courrier de première classe et affranchi, envoyé à l'ACHD à l'adresse suivante : 1122, rue Wellington Ouest, Ottawa, Ontario, K1Y 2Y7.
- 16. Sécurité.** Vous êtes responsable de conserver de manière sûre l'information telle que votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. La sécurité de votre compte de CDHA-ACHDnet^{MC} dépend principalement de la protection de votre mot de passe. Ainsi, vous ne devez pas partager votre mot de passe avec aucune tierce partie, pour aucune raison. Par la présente, vous acceptez que vous êtes responsable personnellement de toutes les actions prises et les transactions effectuées au moyen de votre mot de passe et que par la présente, vous libérez l'ACHD, ses dirigeants, directeurs, agents, filiales, titulaires de permis, entrepreneurs et employés de toute réclamation, toute demande et tout dommage, à la fois réels et consécutifs, de toute sorte et de toute nature découlant de l'utilisation non autorisée de votre mot de passe, ou qui y est liée de quelque façon que ce soit. Si vous croyez qu'une autre personne a obtenu l'accès à votre mot de passe, vous êtes responsable de le changer immédiatement en vous connectant à votre compte et en changeant votre profil. Ne partagez pas votre mot de passe avec personne. Si vous recevez tout courriel ou autre communication vous demandant votre mot de passe, vous devez juger cela suspect et non autorisé et vous devez immédiatement communiquer avec nous.
- 17. Cession.** La présente entente ne peut pas être cédée par vous sans le consentement écrit obtenu au préalable de l'ACHD, mais elle peut être cédée sans votre consentement par l'ACHD à une organisation mère, une filiale ou un successeur. Toute cession présumée par vous en violation de cette section sera nulle.
- 18. Autorité législative.** La présente entente est régie et sera interprétée en vertu des lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada applicables par la présente. Les parties acceptent irrévocablement

donc de respecter l'autorité exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario pour toute instance judiciaire découlant de cette entente.

- 19. Entente complète.** La présente entente, en conjonction avec le formulaire d'inscription applicable, comprend l'entente complète entre vous et l'ACHD et a préséance sur toute négociation, discussion ou entente antérieure ou contemporaine, qu'elle soit écrite ou verbale, entre les parties, relativement au sujet contenu dans la présente.
- 20. Relation entre les parties.** Aucun projet, partenariat, emploi ou relation d'agent conjoint n'existe entre vous et l'ACHD en raison de la présente entente.
- 21. Non-désistement.** L'incapacité de l'ACHD d'assurer le respect de tout droit ou toute disposition de cette entente ne devra pas constituer un désistement d'un tel droit ou d'une telle disposition, à moins que l'ACHD l'ait précisément admis et accepté par écrit.
- 22. Dissociabilité.** Si l'une ou plusieurs des dispositions de la présente entente s'avèrent invalides ou inexécutables, la présente entente ne devra pas être rendue inopérante; les dispositions restantes devront plutôt conserver leur pleine force et effet.